

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels

1345^e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 1er octobre 1965,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

*Point 9 de l'ordre du jour:**Discussion générale (suite)*

<i>Discours de M. Ponnambalam (Ceylan) . . .</i>	1
<i>Discours de M. Lopez (Philippines)</i>	6
<i>Discours de M. Haekkerup (Danemark)</i>	10
<i>Discours de M. Huot Sambath (Cambodge) . .</i>	13
<i>Intervention du représentant de la Thaïlande</i>	15

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. PONNAMBALAM (Ceylan) [traduit de l'anglais]: L'histoire atteste et démontre que, si certains dirigeants et gouvernements, animés par le souci d'étendre leurs frontières nationales, se sont montré disposés à recourir à la guerre pour augmenter leur puissance, en revanche l'humanité, tant collectivement qu'individuellement, dans tous les pays et sous tous les cieux, s'est obstinément attachée à l'idée de la paix. Cet attachement s'est manifesté au lendemain de la Première guerre mondiale par le désir de créer une commission collective des nations qui proscrirait la guerre. Par une singulière ironie du sort, l'illustre promoteur du principe d'une Société des Nations n'a pas réussi à convaincre la législature de son propre pays de prendre une part active aux travaux de cette Société. Une ironie plus grande encore a voulu que la Société des Nations devienne, dans les années suivantes, une voie pavée de bonnes intentions, mais sans issue, tandis que, dans le reste du monde, le désir collectif de paix n'avait encore acquis ni assez d'impulsion ni assez de force pour empêcher un conflit mondial encore plus dévastateur. A l'issue de la seconde guerre mondiale, cependant, les peuples du monde, las de se battre, ont manifesté leur intention de créer une organisation chargée de résoudre les problèmes internationaux, donc de mettre un terme à la guerre. Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies donnèrent à ce désir collectif de paix une expression cohérente en créant une organisation qui, grâce à la négociation, à la conciliation et à l'arbitrage, empêcherait les litiges et différends internationaux de dégénérer en conflits armés.

2. Mais, même parmi les plus optimistes des fondateurs des Nations Unies, en était-il pour imaginer en 1945 que l'organisme auquel ils donnaient alors naissance arriverait, au cours de 20 années suivantes, non seulement à empêcher les conflits régionaux de dégénérer en guerres mondiales, mais aussi à faire accéder à la liberté et à la souveraineté nationale un

très grand nombre de nations alors sujettes, leur permettant ainsi de plaider activement la cause d'un ordre mondial stable?

3. On ne saurait évidemment ignorer l'existence d'un certain sentiment de déception, voire de désenchantement dans certains cas devant le bilan de cette Organisation. Mais même ses détracteurs les plus sévères doivent reconnaître, en faisant objectivement la part des choses, que ce bilan est — tant sur le plan économique que sur le plan politique — loin d'être négligeable.

4. La grande majorité, sinon la totalité, des petites nations du monde récemment devenues indépendantes ont mis dans cette organisation leurs derniers espoirs de salut et de survie. S'il m'est permis d'aborder un sujet personnel, je suis fier de pouvoir dire que je représente ici la seule des jeunes nations indépendantes qui aient pu, grâce au suffrage librement exprimé d'un peuple libre étroitement attaché aux principes démocratiques, changer deux fois de gouvernement au cours des dix dernières années tout en respectant son engagement de soutenir la Charte de cette Organisation. Nous avons peu de différends avec nos voisins et, lorsqu'il a pu s'en produire, nous avons toujours essayé de les régler par des négociations à l'amiable. Je suis heureux de déclarer que, tout en assumant notre indépendance, nous nous sommes constamment abstenus de conclure des alliances, régionales ou autres, pour assurer notre sécurité nationale et garantir notre intégrité territoriale. C'est sur les Etats Membres de cette organisation, collectivement, que nous comptons pour nous garantir les deux et pour assurer le degré de stabilité internationale qui, seule, permettra à toutes les nations de connaître leur plein épanouissement. Je souhaite ardemment que, dans un avenir pas trop éloigné, chaque pays renonce aux alliances, notamment à celles de caractère militaire, exprimant ainsi sa conviction suprême que cette Assemblée mondiale rend les alliances de ce genre non seulement superflues, mais dépourvues de tout sens.

5. Comment donc modeler cette organisation et renforcer ses moyens d'action de façon à en faire l'instrument puissant et absolu d'un ordre mondial civilisé? Qu'on me permette une proposition à cet égard: parallèlement au développement et au renforcement des moyens actuels de négociation, de conciliation et d'arbitrage, les Etats Membres des Nations Unies devraient manifester leur ferme volonté collective de paix en conférant à l'Organisation les pouvoirs supplémentaires nécessaires pour que deux pays ne puissent même envisager la possibilité de recours à la force armée pour régler leurs différends. J'estime quant à moi que des troupes rassemblées d'urgence, à titre provisoire, après un événement qui nécessite l'inter-

vention active des Nations Unies dans un pays quelconque du monde ne sont pas suffisantes.

6. A cet égard, je suis certain que nous nous féliciterons tous de la mesure définitive prise par le gouvernement canadien et annoncée par son ministre des affaires étrangères, ainsi que des mesures analogues prises par les pays scandinaves, suivis par d'autres nations. Mais ce qui me paraît préférable, et que j'oserai recommander aux Etats Membres, c'est la création d'une armée permanente, intégrée, qui serait placée uniquement à la disposition et sous le commandement de l'Organisation des Nations Unies et à laquelle chaque Etat Membre, quelles que soient ses dimensions, son importance, sa puissance ou sa prospérité, fournirait des contingents et du matériel. Pour dissiper toute crainte de voir les grandes puissances exercer une influence illégitime ainsi que toute critique dans ce sens, il faudrait veiller à ce qu'aucune grande puissance n'ait soit une représentation excessive du fait de l'importance de sa participation militaire, soit une voix prépondérante du fait de sa contribution financière. J'espère sincèrement que chacun des petits pays et de pays moyens, sans exception, participera activement à cette entreprise et que les pays moyens n'hésiteront pas à fournir un gros effort. Si cette proposition, que je soumets en toute modestie, trouvait un écho favorable auprès des autres Etats-membres, je serais heureux de garantir l'adhésion de mon propre gouvernement comme témoignage de notre foi et de notre sincérité.

7. Sans doute me demandera-t-on quel serait le rôle de ces troupes et comment elles seraient appelées à intervenir. Sans que ma réponse ait un caractère définitif, je dirai que cette armée s'interposerait dans toute région où, de l'avis des Nations Unies, il y a un risque très sérieux et imminent de conflit armé; elle créerait le climat et les conditions nécessaires au règlement pacifique du conflit par la négociation, la médiation ou les deux à la fois. A titre d'exemple, on peut citer le cas d'un rassemblement massif de troupes d'un pays le long de la frontière qui le sépare d'un voisin, incitant ce dernier à craindre une invasion. L'armée en question s'interposerait aussi entre les troupes de deux pays ayant entamé les hostilités et les obligerait à rompre le combat en ayant recours, si besoin était, à des mesures minimales de coercition. Après quoi, elle créerait les conditions nécessaires à la négociation, à la médiation ou aux deux à la fois.

8. Le monde civilisé tout entier a poussé un immense soupir de soulagement lorsque les deux grandes nations que sont l'Inde et le Pakistan ont accédé à la demande de cessez-le-feu des Nations Unies. Mais, si elles l'avaient repoussée, il serait difficile d'imager toute l'étendue des souffrances de leurs peuples, pendant le temps, excessif en l'occurrence, qu'il eût fallu à cette Assemblée pour décider des nouvelles mesures à prendre et rassembler les moyens d'action permettant de rendre le cessez-le-feu effectif. Puisse Dieu empêcher le retour d'événements semblables à l'avenir. S'ils devaient cependant se reproduire, notre organisation ne devrait-elle pas être totalement prête à intervenir efficacement et rapidement de sa propre initiative?

9. A cet égard, je regretterais qu'on vît dans mes propos une intention quelconque, ouverte ou sous-

entendue, de minimiser ce que j'estime être un mandat particulier des membres permanents du Conseil de Sécurité, à savoir le maintien de la paix. Mais je pense, avec tout le respect dû à ces membres, qu'ils ne doivent pas être les seuls à porter la charge de ce mandat. La faiblesse inhérente à la structure du Conseil de Sécurité l'a parfois empêché de prendre des mesures efficaces faute d'unanimité, et c'est là chose assez tragique. Sans vouloir en rien porter atteinte aux fonctions et aux attributions de cet organe, je voudrais affirmer à nouveau ma conviction que le maintien de la paix mondiale et d'un ordre international stable incombe inéluctablement, en dernier ressort, à l'Assemblée Générale du fait de la quasi-universalité de sa représentation. Il serait véritablement désastreux que ces deux organes des Nations Unies, que la Charte a voulu complémentaires, deviennent au contraire rivaux. J'ajouterais qu'à mon avis le motif de la crise dont cette organisation vient de sortir grâce à la sagesse politique de tous les intéressés n'était pas la répartition des charges financières liées aux opérations du maintien de la paix, mais qu'il s'agissait plutôt de déterminer en dernière analyse dans quelle mesure la communauté internationale était prête à agir pour assurer le maintien de la paix mondiale et prévenir tout conflit armé.

10. Les activités de l'Organisation des Nations Unies en faveur du maintien de la paix me paraissent pouvoir se diviser en deux catégories: construire la paix, d'une part, et la maintenir et la faire respecter de l'autre.

11. Je regrette sincèrement que les circonstances m'aient amené à placer en tête de mes propos la nécessité de mettre sur pied un dispositif capable de maintenir la paix et de la faire respecter. Peut-être me suis-je laissé influencer — consciemment ou non — par l'état actuel des relations internationales. Pourtant mon gouvernement attache la plus haute importance aux activités entreprises par les Nations Unies pour construire la paix. Qu'il me soit permis, à cet égard, de saluer l'initiative qu'a prise le Royaume-Uni en faisant inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente Assemblée. Les études consacrées à ce thème seront sans doute des plus intéressantes pour nous; néanmoins, un sentiment d'urgence me pousse à proposer de faire appel sans plus attendre aux moyens dont disposent déjà les Nations Unies. A partir du moment où la société civilisée a accepté de si bon gré de se plier aux règles de droit indispensables pour la conduite des affaires internationales dans l'ordre et la justice, est-ce trop demander à cette Assemblée que de se fixer pour but l'élaboration d'un code de droit international qui régirait les relations entre les Etats-membres?

12. La Charte nous fournit déjà un organe essentiel qui est la Cour internationale de justice; ses jugements sont obligatoires pour les parties qui, par accord mutuel, lui soumettent leurs litiges. Pour mettre au point un code juridique international capable de résoudre les problèmes mondiaux actuels ne devons-nous pas établir les moyens de porter devant ce tribunal les différends qui sont de son ressort? Pouvons-nous nous convaincre d'augmenter le nombre de litiges dont nous conviendrons qu'il a compétence pour statuer? Est-ce faire preuve de trop d'optimisme,

à l'ère nucléaire, que d'espérer que notre volonté collective de paix nous conduira non seulement à nous soumettre aux jugements de la Cour internationale dans le cas des litiges qui sont portés devant elle, mais à conférer à ses avis, lorsqu'ils sont sollicités, le statut de décisions légales à caractère obligatoire? Si, comme je l'espère sincèrement, cette proposition en vient à être acceptée par la très grande majorité des autres Etats Membres, l'un des organes essentiels de cette organisation remplira pleinement ses fonctions et deviendra l'un de nos plus puissants instruments de règlement pacifique des différends internationaux.

13. Il me faut maintenant adresser un fervent appel aux grandes et puissantes nations qui, jusqu'ici, n'ont pas reconnu le pouvoir coercitif de la Cour ou, en l'acceptant, ont fait des réserves telles qu'elles enlèvent pratiquement toute valeur à leur reconnaissance: je leur demande instamment d'accepter sans réserve le caractère obligatoire des jugements rendus par la Cour international comme témoignage de leur bonne volonté et dans l'intérêt suprême de la paix et de la solidarité. Une initiative de ce genre de leur part ferait, j'en suis sûr, des émules parmi certaines des petites nations qui, jusqu'à maintenant, ont hésité à accepter et à reconnaître l'autorité de la Cour. J'espère sincèrement que, dans un avenir relativement proche et à la faveur d'un climat propice, le règlement des différends internationaux par les instances judiciaires deviendra la règle normale plutôt que l'exception.

14. L'Organisation des Nations Unies devrait également disposer, pour l'aider à édifier la paix, d'une force d'intervention politique, qui entrerait en action avant même qu'un différend ait le temps de prendre une forme qui le ferait relever de la compétence de la Cour de justice. L'histoire récente montre que les Nations Unies ont réussi à faire cesser les hostilités et à provoquer un cessez-le-feu dans un certain nombre de cas, mais, dans la plupart des régions en cause, elles n'ont pas été en mesure de dissiper les causes de conflit. L'Organisation a dû se contenter de maintenir sur place une mission simplement chargée de veiller au respect du cessez-le-feu. Il en est résulté, comme en témoignent certains faits récents, un sentiment de frustration et de désenchantement chez les parties en cause, tandis qu'un grand «ombre d'autres nations qui avaient espéré un règlement définitif du contentieux dans les régions où la situation reste tendue perdaient leur foi en l'Organisation. Il me semble donc que cette dernière devrait avoir à sa disposition, sans plus tarder, un groupe d'hommes éminents hautement respectés pour leur personnalité et leur statut, qui, constitués en commission des Nations Unies, pourraient se rendre dans toute région où sévit un conflit, y prendre langue avec les chefs et les gouvernements des parties opposées, rechercher les meilleurs moyens de supprimer les causes mêmes de tension et s'efforcer de négocier le règlement des différends qui pourraient encore subsister. En cas de succès, un rapport établissant le règlement définitif du différend serait soumis à l'Assemblée ou au Conseil de Sécurité. S'il subsistait quelques points de désaccord, ils feraient également l'objet d'un rapport dans lequel la commission exposerait les modalités de règlement qui lui paraissent

justes, équitables et honorables. Il appartiendrait alors aux Nations Unies d'adopter ces propositions et de les faire respecter. Je me permets également de proposer que cette commission politique d'action se rende là où existent des différends politiques susceptibles de donner naissance — même si ce n'est pas dans un avenir immédiat — à un conflit armé. Elle pourrait présenter des observations, tenir des conférences, étudier le caractère et l'importance du différend ainsi qu'un mode de règlement entre les parties adverses. Là encore, la commission pourrait saisir l'Organisation de tout désaccord qui subsisterait, en lui faisant connaître, quelle serait, à son avis, la solution juste et équitable à appliquer.

15. Il existe un troisième moyen de renforcer le rôle de "bâtisseur de la paix" des Nations Unies, ainsi d'ailleurs que leur pouvoir et leur prestige: c'est d'augmenter leur caractère représentatif en invitant des pays comme la Chine et l'Indonésie à s'y joindre. Nous comptons parmi nos membres des États représentant tous les types d'organisations politiques et toutes les nuances de doctrines politiques; les événements des vingt dernières années ont montré que, lorsque des questions d'intérêt universel comme la paix et le développement économique des jeunes nations étaient en jeu, il n'était pas seulement souhaitable que ce groupe hétérogène de pays, grands et petits, se réunisse autour d'une table de conférence et essaient ensemble de trouver une solution, mais que c'était là chose tout à fait réalisable. Cela étant, je ne peux m'empêcher de penser que si la Chine, avec son énorme population qui représente près d'un sixième de la race humaine et occupe une partie considérable du continent asiatique, est systématiquement tenue à l'écart des délibérations de cette société internationale et traitée en hors-la-loi, elle aura tendance à se comporter comme telle. S'il existe un sentiment de conscience collective du monde — et son existence ne sera certainement pas niée — nous devons être prêts à inviter à notre table de conférence le plus grand des hors-la-loi, à le traiter comme un des nôtres et à le persuader de parlementer avec nous. Ainsi peut-on espérer convaincre la Chine, avec le temps, sinon à brève échéance, qu'elle aurait avantage, dans son propre intérêt général sinon dans celui de la communauté internationale, à se conformer à un code de comportement international et à observer les règles du droit international.

16. Je tiens à préciser sans équivoque que, s'il est partisan de la représentation de la République populaire de Chine au sein de la présente Assemblée, mon gouvernement ne saurait approuver une bonne partie de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la politique et les méthodes de ce pays. Je ne pense cependant pas qu'il y en ait beaucoup parmi nous — s'il en est — qui soient prêts à refuser la présence de la République populaire de Chine à cette Assemblée, quelque profonde aversion que nous inspirent les buts et les objectifs nationaux récemment exposés par son ministre de la défense, le maréchal Lin Piao, et plus récemment encore par son ministre des affaires étrangères, le maréchal Chen Li. Nous nous sommes universellement fixé comme but déclaré le désarmement total et l'interdiction complète des armes nucléaires; mais cet objectif restera de pure forme et impossible à réaliser tant que l'on per-

mettra à la Chine, dans son isolement, de poursuivre ses activités dans ce domaine en toute impunité et avec une parfaite désinvolture.

17. Il nous faut aussi prendre acte, avec regret, de la décision de l'Indonésie de se retirer de notre organisation. Il n'y a pas si longtemps que, grâce aux bons offices de ces mêmes Nations Unies, elle s'affranchissait du joug colonial, si je puis employer cette expression. Il est donc plus que regrettable qu'elle ait pris ombrage de la naissance de la Fédération de Malaisie et décidé, unilatéralement, d'adopter une politique de confrontation. Les circonstances qui ont accompagné le retrait de l'Indonésie de cette assemblée, l'appui et l'encouragement qu'elle a reçus de la Chine à cette occasion sont, selon moi, autant de raisons supplémentaires de tenter de faire participer ces deux pays aux délibérations des Nations Unies et de les amener à abandonner la confrontation pour l'association, ce qui aiderait à transformer les Nations Unies en une assemblée réellement internationale.

18. Il me paraît aussi que le rôle de bâtisseur de la paix des Nations Unies ne devrait pas se limiter au règlement des conflits entre les états mais s'étendre aux conflits que l'on sait exister à l'intérieur même des frontières de certains pays dont un grand nombre d'habitants, en désaccord à certains égards avec les autorités au pouvoir, sont soumis à un traitement que je n'hésiterai pas à qualifier de barbare et d'inhumain et, de ce fait, ne jouissent pas des conditions sans lesquelles ils ne sauraient atteindre leur épanouissement. A ce propos, il me paraît tragique que l'Afrique du Sud, Etat membre de cette assemblée, qui s'est donc engagée à observer et à respecter les principes de la Charte — dont l'un des objectifs est le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous les individus — se soit engagée dans la voie quasi inexorable de la discrimination raciale, de l'intolérance et de l'oppression. Plus grave encore, son gouvernement fait fi des résolutions et intimations que les Nations Unies ne cessent de lui adresser. Il est regrettable de voir ainsi bafouer l'autorité, l'influence et le prestige des Nations Unies, ce qui ébranle ses fondations mêmes. Intimations et résolutions ne sont pas entendues. Bien au contraire, l'Afrique du Sud semble avoir accentué sa politique de répression. Sans vouloir laisser entendre que le moment est venu d'exclure cet Etat de l'Organisation, j'estime du moins que notre assemblée mondiale pourrait, en l'occurrence, prendre des mesures de nature à faire comprendre à l'Afrique du Sud qu'elle ne peut agir, même sur son propre territoire, d'une façon qui la frappe à tout jamais d'opprobre et lui vaut la condamnation éternelle de l'opinion mondiale.

19. La fraction minoritaire qui est actuellement au pouvoir en Rhodésie du Sud s'inspire malheureusement de l'exemple de l'Afrique du Sud. S'appuyant sur quelques suffrages seulement, le premier ministre de ce territoire s'apprête à proclamer unilatéralement l'indépendance de ce pays et a déjà confirmé cette intention en échangeant des prétendus représentants diplomatiques avec le Portugal, pays dont la politique coloniale ne peut guère être citée en exemple.

20. Nous avons certes accueilli avec plaisir l'attitude de réprobation du Premier Ministre du Royaume-Uni

à l'égard des intentions et des objectifs de M. Smith et de son gouvernement. Je pense cependant me faire l'interprète de la grande majorité des états représentés ici en exprimant l'espérance qu'il usera de toute l'autorité du gouvernement de Sa Majesté pour créer une Rhodésie du Sud dont la destinée soit choisie, enfin de compte, par la majorité autochtone qui y a ses racines permanentes.

21. Je ne saurais conclure ces quelques remarques sur le rôle politique de l'Organisation des Nations Unies sans évoquer une question qui préoccupe au plus haut point les peuples d'Asie en particulier; je veux parler du Viet-Nam. En ma qualité de membre de la communauté des nations qui se vouent au maintien de la paix mondiale, et animé uniquement par ce souci, j'aimerais faire observer que les Etats-Unis — tout compréhensibles que soient les motifs qui sont à la base de leurs engagements au Viet-Nam — seront peut-être prêts, dans un premier temps, à réexaminer la question de leurs engagements militaires pour la simple raison que toute augmentation de l'échelle des opérations dans cette région se traduira nécessairement par de nouvelles souffrances pour la grande majorité des habitants de ce pays si éprouvé. Il est difficile de discerner quelles sont leurs propres opinions et de quel côté penchent leurs sentiments. Mais l'objectif politique final qui ralliera la plupart de nos suffrages est la création d'un mouvement national autochtone constructif qui puisse vivre sans le secours d'armées étrangères et d'appuis politiques étrangers. La réalisation de cet objectif risque fort d'être compromise si l'on compte seulement sur une intervention armée étrangère; qu'on ne recherche pas dans mes propos la condamnation ou l'approbation des envois d'armes et de matériel imputés à la Chine afin de donner plus d'ampleur au conflit. Je propose que, compte tenu de la situation, les Nations Unies étudient la possibilité de faire appel aux moyens et ressources dont elles disposent pour établir autour du Viet-Nam du Sud un cordon sanitaire qui l'isolerait de toute influence étrangère et aiderait les habitants à faire connaître leurs véritables désirs et aspirations en ce qui concerne leur avenir.

22. Si, comme nous l'espérons, la solution des problèmes politiques et de ceux qui résultent de la guerre froide et se sont accumulés au cours des dernières années peut être bientôt trouvée parce que le monde sera de plus en plus conscient qu'un ordre universel stable ne peut être fondé que sur la solidarité et l'amitié entre toutes les nations, les Nations Unies devront alors, pensons-nous, consacrer une partie croissante de leur attention aux problèmes économiques. De toute façon, j'estime en toute sincérité qu'à longue échéance la seule base solide sur laquelle peut être édifiée une véritable amitié internationale est une égalité économique de plus en plus grande entre les nations et les peuples du monde. Or il est regrettable de constater que, dans une ère d'abondance et de progrès scientifique spectaculaire, l'inégalité entre nations ne cesse d'augmenter. La moitié de la population du globe est sous-alimentée et mal nourrie, l'analphabétisme est encore le lot d'une grande partie des adultes. Que, dans ces conditions, les gouvernements dépensent la somme de 14 millions de dollars par heure à des fins militaires voilà qui ne va guère faire honneur à notre époque.

23. Dans la recherche d'une égalité mondiale, les nations moins développées ne prennent pas seulement le départ avec un handicap considérable par rapport aux pays plus avancés; elles doivent aussi faire face aux problèmes d'une expansion démographique presque deux fois plus rapide que celle des pays évolués. Ainsi, les dernières années se sont caractérisées par une inégalité croissante et un écart de plus en plus grand entre le revenu par habitant dans les pays en voie de développement d'une part et les pays industrialisés de l'autre. C'est un problème de simple arithmétique: tant que le taux de croissance du revenu par habitant dans les pays en voie de développement ne sera pas sensiblement supérieur au revenu par habitant dans les pays avancés, il sera rigoureusement impossible de réduire les inégalités entre pays et d'enrayer l'extension au monde entier des tensions qui se manifestent si souvent sur le plan interne. Pour ma part, je crains fort que, faute d'une action concertée pour compenser ce déséquilibre, l'avenir nous réserve un affrontement entre une petite minorité de nations prospères et une vaste majorité de nations de plus en plus pauvres.

24. Conscientes de leurs responsabilités sur le plan économique, les Nations Unies se sont fixé un objectif relativement modeste et, selon toutes espérances, réalisable. Elles ont baptisé la présente décennie "Décennie du développement" au terme de laquelle le taux de croissance économique des nations en voie de développement, autrement dit de leur revenue national collectif, doit avoir atteint un minimum de 5% par an. Ayant exposé cet objectif, la communauté internationale s'est mise en devoir d'en fixer les modalités de réalisation au cours de la récente Conférence de Genève sur le commerce et le développement. La Conférence a admis que l'accélération du développement appelait des mesures tant nationales qu'internationales pour combler le déficit commercial. Dans le rapport qu'il a présenté à la Conférence, son secrétaire général^{1/}, M. Prebisch, a estimé que le déficit commercial des nations en voie de développement serait de l'ordre de 20 milliards de dollars en 1970. C'est donc ce déficit qu'il faudrait combler si l'on veut parvenir à l'objectif de la décennie. Malheureusement, le bilan des cinq premières années n'est guère encourageant. D'après un rapport du Conseil économique et social, on peut même se demander si les résultats obtenus représentent une amélioration par rapport aux années 1955-1960. Le rapport précise que des mesures plus actives s'imposent pour accélérer la production, développer le commerce et renforcer les apports de crédits et d'aide de l'étranger si l'on veut atteindre en 1970 les objectifs fixés.

25. Voyons donc quelles sont les raisons de cet échec? A la Conférence sur le commerce et le développement on n'a cessé de répéter qu'il appartenait aux pays en voie de développement eux-mêmes de mobiliser les ressources internes nécessaires pour accélérer leur développement économique. J'admet volontiers que tous les pays n'ont pas progressé autant qu'il eût été souhaitable à cet égard; il convient néanmoins de faire remarquer que bon

^{1/} Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I; Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

nombre de ces pays en voie de développement, environ un tiers d'après M. Georges Woods, président de la Banque internationale pour le développement et la reconstruction, dont je cite ici l'article paru dans le quotidien anglais The Times du 16 septembre 1965, "semblent, en dépit de handicaps économiques, aller opiniâtrement de l'avant".

26. Ce qui freine incontestablement le progrès de ces pays n'est pas, semble-t-il, l'absence d'effort sur le plan national, mais la pénurie de devises étrangères. Pour citer à nouveau M. Georges Woods:

"... De l'avis du personnel bien informé de la Banque mondiale, les projets et programmes des nations sous-développées pourraient sans doute absorber à des fins extrêmement productives 3 à 4 milliards de dollars de plus par an qu'on ne leur en injecte à l'heure actuelle."

27. Une forme d'apport de devises étrangères nécessaires est évidemment l'aide financière directe des nations plus avancées. Or, si l'on consulte les chiffres, on s'aperçoit que le volume d'aide économique aux pays en voie de développement est resté constant depuis 1961. Quant à l'importance de l'engagement pris par chacun des pays industrialisés lors de la Conférence sur le commerce et le développement de transférer 1 p. 100 de son revenu national aux pays moins favorisés, elle se passe de tous commentaires.

28. Une solution préférable à cette forme d'aide est l'expansion du commerce. Là encore, les perspectives sont décourageantes. L'économie d'un grand nombre de pays en voie de développement repose sur l'exportation de leur production agricole. Dans certains cas — celui de mon pays par exemple — elle en dépend presque exclusivement. Or il est bien connu que, à longue échéance, les prix des produits primaires ont tendance à diminuer tandis que les prix des produits manufacturés, s'ils n'augmentent pas, restent en général stables. En fait, les prix des biens d'équipement nécessaires pour réaliser un certain degré d'industrialisation dans les pays en voie de développement ont eu tendance à augmenter au cours des années, compromettant inévitablement la balance des paiements de ces nations. J'aimerais préciser que, dans plusieurs pays, les efforts faits pour améliorer la production agricole par des méthodes intensives de culture ont eu pour résultat une augmentation sensible du volume de la production, sans pour autant modifier le chiffre des recettes dues aux exportations, ce qu'explique un article paru le 10 juillet dans l'Economist:

"Les exportations vitales de nombreuses nations des régions tropicales d'Amérique latine, de la région des Caraïbes et d'Afrique se vendent aujourd'hui, en valeur réelle, à des prix plus bas qu'aux moments les plus graves de la dépression de l'entre-deux-guerres".

29. Le cacao et le sucre ont été durement touchés, et les perspectives offertes aux produits du cocotier et au caoutchouc, deux productions sur lesquelles repose l'économie de mon pays, sont des plus sombres. Les cours du coprah viennent de s'effondrer et le Groupe international d'étude du caoutchouc prédit un déclin régulier des prix de ce dernier. Ainsi des phénomènes qui échappent complètement au contrôle

de Ceylan et des nombreux autres producteurs primaires rendront vains leurs courageux efforts de développement d'une agriculture d'exportation. Sans un régime des prix plus rationnel, certains des pays en voie de développement seront forcés, je le crains, de s'orienter vers une autarcie stérile, avec pour conséquence une réduction de leur niveau de vie.

30. Je conserve cependant assez d'optimisme pour espérer que ce serait contraire aux vœux de la communauté des nations. J'aimerais à cet égard approuver et appuyer dans les termes les plus énergiques possibles les conclusions de M. Prebisch, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; ces conclusions, présentées à une récente réunion du Conseil du commerce et du développement, concernaient la bonne volonté politique nécessaire pour résoudre, grâce à l'appareil des Nations Unies, le problème de l'effondrement du cours des denrées. Elle se traduirait par des accords internationaux sur les prix et par le financement, si possible, de stocks régulateurs destinés à intervenir sur le marché.

31. Dans toute son histoire, l'homme n'a jamais été aussi capable qu'aujourd'hui d'utiliser pour son plus grand bien à la fois les immenses ressources de la terre et les capacités d'invention de son cerveau. Cependant le désir de vivre semble l'avoir abandonné et, par une ironie tragique, la sagesse acquise au cours des âges paraît incapable d'empêcher l'homme de créer les armes destinées à sa propre destruction.

32. Le temps n'est plus aux pieuses platitudes en faveur de la paix. Il fut un temps, en ce siècle même, où la victoire guerrière était considérée comme un objectif désirable non seulement parce qu'elle conférait de bons titres légaux sur des territoires mal acquis, mais encore parce qu'elle augmentait le prestige des nations et des chefs. Genghis Khan, Alexandre, César, Hannibal et Napoléon sont de bons exemples, pris au cours des âges, d'hommes qui, grâce à la guerre, dans une certaine mesure, se taillèrent une place dans l'histoire. Mais les temps ont changé, et avec eux les armes. Est-il besoin de rappeler à cette Assemblée la puissance terrible des armes nouvelles que l'on est en train de créer? C'est avec tristesse que je constate que la perspective horrible d'un anéantissement total n'a pas été suffisante jusqu'ici pour amener l'homme à effacer le mot GUERRE de son vocabulaire et pour bannir la guerre de sa pensée.

33. Il y a 2 500 ans, le vénéré Sage de l'Orient, Gautama le Bouddha, disait:

"Si un homme conquiert par le combat 1 000 fois 1 000 hommes tandis que son voisin n'en conquiert qu'un seul, lui-même, c'est le voisin qui a remporté la plus belle victoire."

Cet idéal de toutes religions, jamais encore réalisé, ne risque pas de l'être si la haine humaine atteint le point où, pour conquérir les autres, l'homme se détruit lui-même.

34. M. LOPEZ (Philippines) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord de saisir cette occasion de vous remercier des nombreuses expressions de sympathie que ma délégation a reçues de toutes parts, du Secrétaire Général comme de diverses délégations,

à l'occasion du désastre qui a frappé mon pays lors de l'éruption du volcan Taal. C'est dans de telles occasions qu'on retrouve l'ancienne vérité, à savoir que nous sommes tous voisins, serrés les uns contre les autres sur cette fragile planète, et que tous les hommes sont frères dans la souffrance et dans la compassion.

35. Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à ceux qui m'ont précédé à cette tribune pour vous adresser nos félicitations chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence de cette assemblée générale. Votre élection est un hommage rendu à la fois à vos éminentes qualités et au grand pays que vous représentez si bien ici. Nous sommes certains que, sous votre sage direction, l'Assemblée Générale sera à même de faire face aux graves problèmes que nous posent la paix et le bien-être du genre humain.

36. La délégation philippine aborde la tâche qui nous attend à cette vingtième session avec une foi nouvelle dans notre aptitude à faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument de plus en plus efficace au service de la paix mondiale dans la liberté et la justice, de l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles de l'humanité et de la primauté du droit dans les relations internationales. Ce renouveau d'espoir repose sur trois grands faits qui sont autant d'affirmations nouvelles du désir et de l'aptitude de notre Organisation à atteindre les buts définis dans la Charte.

37. Nous nous félicitons d'abord du cessez-le-feu obtenu par le Conseil de Sécurité entre l'Inde et le Pakistan. Bien qu'il ne soit pas encore en vigueur partout et que l'armistice soit précaire, nous devons considérer cet événement comme une preuve de l'efficacité du Conseil de sécurité chaque fois qu'il agit avec une volonté et une intention unanimes et avec le concours dévoué du Secrétaire Général, comme l'a prévu la Charte. Notre sentiment de satisfaction et notre optimisme sont cependant tempérés du fait que les racines de conflit sont, nous le savons, trop fortes et trop profondes pour permettre d'espérer une solution immédiate ou simple. L'établissement d'une paix durable demandera un doigté et une patience infinis.

38. Nous sommes encouragés par le fait que l'Assemblée générale fonctionne à nouveau normalement. Le Comité spécial pour les opérations de maintien de la paix, sous la compétente direction du distingué Président de la dix-neuvième session, M. Alex Quaison-Sackey, nous a permis de surmonter une crise constitutionnelle qui paralya un certain temps l'Assemblée générale. Heureusement pour l'humanité, l'Assemblée a retrouvé son dynamisme à temps pour faire face à la croissante accumulation de tâches non accomplies. Ma délégation tient à rendre hommage à celles des autres délégations qui, par leur sagesse politique, ont permis une entente qui a rendu courage à l'Assemblée générale. La délégation philippine est cependant convaincue que cette heureuse issue ne doit pas nous laisser nous endormir sur nos lauriers. Bien au contraire, nous devons immédiatement tenter d'arriver à un accord sur les modalités nécessaires au déroulement futur d'opérations de maintien de la paix. Car c'est seulement ainsi que nous pourrons

faire face rapidement et de sang-froid à toute menace à la paix sans provoquer une autre crise constitutionnelle qui pourrait détruire les Nations Unies. Un tel accord devrait être conforme à l'esprit et à la lettre de la Charte et respecter en particulier le principe de la responsabilité collective des Etats Membres en matière de maintien de la paix.

39. Enfin, la délégation philippine se félicite de la ratification des amendements de la Charte qui permettent d'augmenter le nombre des membres du Conseil de Sécurité et du Conseil économique et social. Ces actes montrent non seulement que les Nations Unies sont une organisation dynamique capable de s'agrandir et d'évoluer, mais permettent aussi aux nations d'Asie et d'Afrique d'être plus équitablement représentées au sein de ses deux organes majeurs et d'être ainsi à même de participer de façon plus constructive à la tâche de l'Organisation toute entière. Elles pourront faire mieux entendre la voix de l'humanité aspirant à la paix et au bien-être. Elles s'identifieront ainsi plus profondément à l'Organisation tout en s'attachant plus étroitement à ses principes et à la réalisation de ses buts.

40. Ma délégation puise aussi des encouragements dans le fait que, en dépit de l'impasse dans laquelle se trouvait l'Assemblée générale, notre organisation et ses institutions spécialisées ont pu poursuivre leurs activités essentielles dans les domaines politique, économique et social. Cela traduit d'ailleurs la détermination de nos gouvernements et de nos peuples de ne laisser aucune raison compromettre la paix et la sécurité internationales, ainsi que le cause de la liberté et du bien-être. Ainsi nous avons affirmé la primauté de l'homme. Nous avons aussi défendu le principe d'une Organisation des Nations Unies faite pour l'homme et non celui de l'homme au service des Nations Unies.

41. Mais quittons ces considérations qui portent en elles tant d'espoir pour contempler avec tristesse la situation en Asie. Le tableau est, hélas! bien sombre. Par une de ces ironies de l'histoire, cette région qui enseigna au monde le pouvoir de la non-violence et inspira aux Nations Unies l'idée de l'Année de la coopération internationale est maintenant déchirée, de part en part, par des conflits, des confrontations armées et la guerre ouverte.

42. La situation au Laos, actuellement calme, reste précaire et demeure une menace potentielle pour la paix dans cette région. Tandis que s'est poursuivie la confrontation politique, économique et militaire entre l'Indonésie et la Malaisie, cette dernière a connu récemment les troubles de la sécession et l'Indonésie, hier soir même, ceux de la rébellion. La Corée et le Viet-Nam restent divisés, ce dernier servant de champ de bataille à une guerre dont l'issue est loin d'être en vue. Comme on l'a rappelé tout à l'heure, l'Inde et le Pakistan ont accepté un cessez-le-feu, mais le simple fait que puisse éclater une guerre entre ces nations sœurs montre bien combien la paix est devenue fragile en Asie.

43. Cette menace ne concerne pas la paix seule mais bien la survie même de l'humanité. Sur l'Asie plane en effet une autre menace: celle de la prolifération des armes nucléaires. La Chine communiste est en voie de devenir une puissance nucléaire. L'Indonésie

a fait connaître son intention d'en devenir une. Les conséquences de ces événements pour les autres nations asiatiques sont extrêmement sérieuses. D'ores et déjà l'Inde fait l'objet de pressions de plus en plus grandes de la part de ceux qui voudraient la voir fabriquer la bombe atomique. Combien de temps nous reste-t-il encore avant que le sentiment d'insécurité, accentué par la crainte de ne pas voir s'instaurer en temps voulu un système efficace de désarmement universel, donne naissance en Asie à une course aux armements nucléaires?

44. Le passif du bilan en Asie est si alarmant qu'il en arrive presque à faire oublier l'actif. Qu'importe en effet qu'il y ait en Asie des pays stables, prospères et où la démocratie fonctionne avec succès si la condition générale de la région fait craindre qu'elle ne se transforme en une arène pour les puissances ennemis. L'impression dominante est celle de trouble et de violence. L'Asie traverse une tempête qui menace d'engloutir ce qui a été construit au cours des 20 dernières années.

45. Cependant, ce temps d'épreuve pour l'Asie est aussi l'occasion pour ceux qu'intéressent directement sa condition et sa destinée à redoubler d'efforts. Pour nous, jeunes nations asiatiques indépendantes, il s'agit de nous acquitter des responsabilités que nous impose notre qualité de pays libres, de protéger notre indépendance de toutes formes anciennes ou nouvelles de dominations impérialiste et colonialiste et de faire du bien-être de nos peuples, dans une Asie libre et apaisée, le but de notre effort suprême et de notre inébranlable loyauté.

46. Pour la tâche vitale qui consiste à assurer la survie des nouvelles nations d'Asie, le nationalisme asien exige un rôle compatible avec l'indépendance et la dignité retrouvées. D'une nation à l'autre on a, en Asie, une conception différente de ce rôle. Notre amère expérience nous a conduits, aux Philippines, à considérer que l'agression et la subversion communistes ont été et restent les principales menaces à la liberté et à la stabilité en Asie. Tant que ces menaces persisteront, il sera nécessaire de recourir à des accords de défense bilatéraux et régionaux avec des puissances amies non asiatiques, tels que ceux que les Philippines ont conclus dans l'exercice des droits que leur reconnaît la Charte. Aux nations qui sont opposées à de tels accords, nous disons que, tant que les Nations Unies n'auront pas élaboré un dispositif permanent de maintien de la paix et tant qu'elles n'auront pas mis sur pied le système de sécurité collective envisagé par la Charte, nous considérons ces accords bilatéraux et régionaux comme indispensables. Dans le même temps, nous sommes prêts à appuyer les propositions qui permettraient d'accélérer la réalisation des deux buts parallèles des Nations Unies que sont le maintien de la paix et la sécurité collective.

47. Pour leur part, les puissances non asiatiques qui se partagent la responsabilité de défendre cette région devraient faire en sorte que leurs relations avec les nouveaux états d'Asie soient fondées sur des principes compatibles avec les aspirations du nationalisme asien. Comme l'a dit le Président philippin, M. Diosdado Macapagal, c'est là une des conséquences obligatoires de l'indépendance asienne. Aucune rela-

tion viable ne saurait être établie ou maintenue entre puissances asiatiques et non asiatiques sur d'autres bases. L'une des tâches cruciales auxquelles doivent faire face les puissances non asiatiques qui portent un intérêt réel au bien-être de la région est de trouver des solutions constructives compatibles avec ce qu'exige le nationalisme asien.

48. Elles pourraient, par exemple, aider les gouvernements asiatiques à établir en Asie un cadre de stabilité et de paix, au sein duquel les nations de cette région pourraient progresser dans la liberté. Selon les propres mots du président Macapagal:

"Ce dont cette région a aujourd'hui le besoin le plus criant, c'est une paix stable qui assurerait la sécurité indispensable au développement sans entrave de toutes ses nations. Cela requiert une forme quelconque d'association régionale, fondée sur des affinités naturelles et, par conséquent, aussi durables qu'indestructibles, qui l'emporterait sur les conflits superficiels d'intérêts et sur les divergences temporaires entre conceptions politiques."

49. Pour les Nations Unies, l'objectif immédiat se situe dans le domaine de la sécurité, important à tous égards; et ce qui est nécessaire au premier chef, c'est de renforcer la volonté de maintien de la paix aussi bien que l'appareil propre à assurer ce maintien. La prompte décision du Conseil de sécurité lorsqu'il s'est agi de demander un cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan montre de façon éloquente que le Conseil peut efficacement maintenir la paix lorsque ses membres permanents agissent de concert, comme le prévoit la Charte, et lorsque les membres permanents jouent avec prudence un rôle catalyseur dans la réalisation de cet accord unanime. Tous les efforts devraient être faits pour garantir que cette action groupée en faveur de la paix devienne la règle au Conseil de Sécurité et ne soit pas simplement l'exception.

50. Une telle action collective apparaît obligatoire si l'on se rappelle que la Chine communiste, préchant et pratiquant un credo de haine et de violence, a délibérément essayé d'attiser les feux de la guerre dans le sous-continent indien afin de servir ses intentions agressives et expansionnistes. Il ne fait guère de doute qu'une intervention directe de la Chine communiste entraînerait une contre-intervention d'autres puissances, provoquant ainsi une conflagration mondiale qui, en ce temps d'armes thermonucléaires, conduirait inexorablement à une catastrophe irrémédiable.

51. Etant donné le comportement irréfléchi de la Chine communiste dans la guerre indo-pakistanaise, les Philippines ne reconnaissent au régime de Pékin aucun droit de représenter la Chine au sein de cette Assemblée. Agir autrement reviendrait à récompenser l'agression et excuser la politique belliqueuse et cynique de ce régime à l'égard de tous les obstacles — fussent-ils ses amis de naguère ou ses alliés idéologiques — qu'il rencontrerait dans sa marche arrogante et ambitieuse vers la domination du monde. Cela équivaudrait aussi à donner aval à sa sinistre doctrine de la nécessité de la guerre, y compris la guerre nucléaire, pour assurer le triomphe de l'idéologie communiste. Comment l'Assemblée générale

pourrait-elle reconnaître un régime qui méprise totalement les Nations Unies et fait siennes des doctrines qui sont en contradiction absolue avec les principes et les objectifs de notre Charte?

52. En ce qui concerne la situation au Viet-Nam, les Philippines continueront à aider, dans la mesure de leurs moyens et sur demande, la République du Viet-Nam dans son combat déterminé contre l'infiltration et l'agression communistes. En même temps, nous formulons le vœu de voir bientôt intervenir un cessez-le-feu qui permettrait aux belligérants de se réunir autour d'une table de conférence et de trouver les modalités d'un règlement pacifique.

53. Quant à la question coréenne, les Philippines soutiennent toujours les objectifs des Nations Unies en Corée, ainsi que l'existence de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, comme instrument de réalisation de ces objectifs. Dans le même esprit, notre pays reconnaît une fois de plus le droit, pour le peuple allemand, de choisir sa propre destinée conformément au principe de l'autodétermination, et dans le cadre de la paix et de la sécurité de l'Europe.

54. Avec l'état d'El Salvador et le Nicaragua, les Philippines ont demandé l'inscription à l'ordre du jour de la "questior du Tibet" (A/5931). Le peuple tibétain continue en effet d'être privé de ses libertés et de ses droits fondamentaux. La situation au Tibet demeure très préoccupante pour la communauté internationale et des mesures s'imposent pour atteindre les objectifs fixés par la résolution 1723 (XVI) de l'Assemblée générale.

55. Les Philippines continueront à soutenir dans sa tâche le Comité des vingt-quatre^{2/} jusqu'à ce que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux [résolution de l'Assemblée générale 1514 (XV)] soit intégralement appliquée et jusqu'à ce que la dernière nation assujettie ait été libérée. Nous ne devons pas ralentir nos efforts pourachever de liquider le colonialisme. Nous devons aider les peuples coloniaux non seulement à parvenir à l'indépendance politique, mais encore à s'émanciper économiquement, à être les maîtres de leurs ressources naturelles ainsi que de leur expansion commerciale et industrielle.

56. Les Philippines continueront aussi à participer au combat contre la politique raciste de la République d'Afrique du Sud. En conformité avec notre opposition résolue à la politique d'apartheid, nous sommes prêts à collaborer à l'application de nouvelles mesures pratiques pour mettre un terme à cette forme haineuse de racisme et d'oppression raciale.

57. Membres de façon presque continue depuis 1946 de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-commission de la lutte contre les mesures de discrimination et de la protection des minorités, les Philippines n'ont guère besoin de réitérer leur inaltérable attachement au respect des libertés et des droits fondamentaux de l'homme. A l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ma délégation est

^{2/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

plus déterminée que jamais à veiller à ce que la flamme de la dignité et de la liberté de l'homme, allumée par les Nations Unies en 1948 et qui n'a cessé depuis de briller comme un phare, illumine la terre entière jusqu'en ses recoins les plus reculés. La conclusion des conventions sur les droits de l'homme étant presque achevée, la proposition du Costa Rica de créer un poste de Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme [A/5963] est à la fois logique et opportune et l'Assemblée générale devrait lui accorder toute l'attention qu'elle mérite.

58. Les Philippines continueront à reconnaître loyalement la primauté du droit et pensent que tous les Etats Membres devraient faire, sans plus tarder, un premier pas dans ce sens en acceptant la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice. C'est en vertu de ce principe que les Philippines maintiennent leur revendication sur le Sabah, ou Bornéo du Nord, revendication dont la solution demeure un facteur essentiel de la normalisation des rapports entre les Philippines et la Malaisie.

59. J'aimerais terminer cette déclaration en évoquant quelques faits économiques. Nous sommes maintenant parvenus à la moitié de la Décennie du développement. Il est temps de faire le point des progrès accomplis vers le but que nous nous sommes fixé il y a quatre ans: un taux annuel minimal de croissance économique de 5 p. 100 dans les pays en voie de développement à la fin de la Décennie.

60. La première moitié de cette décennie ne nous donne guère de raisons de nous féliciter. En dépit d'efforts soutenus au cours des quatre dernières années, le taux de croissance atteint par les pays en voie de développement est nettement inférieur au au 5 p. 100 prévus; il est même inférieur à celui des cinq années précédentes. Les pays développés, par contre, ont atteint des taux de croissance plus élevés durant cette même période. La conclusion est que le fossé entre nations riches et nations pauvres, loin de se rétrécir, s'est considérablement élargi au cours des quatre dernières années.

61. Il ne saurait y avoir de croissance économique accélérée des pays en voie de développement sans une expansion de leur commerce. Les recettes imputables aux exportations ont, certes, augmenté durant les quatre premières années de la Décennie, mais moins que dans les pays développés et que la moyenne mondiale. En conséquence, la participation des pays en voie de développement au total des exportations mondiales a encore diminué au cours de la première moitié de la Décennie du développement.

62. Nos efforts, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, doivent donc s'intensifier. La communauté internationale doit mettre au service du développement économique des ressources encore plus grandes. Durant les cinq premières années de la Décennie, nous avons heureusement pris des initiatives et mis sur pied les institutions qui doivent nous indiquer la voie à suivre. C'est ainsi que nous avons pris la décision d'augmenter les ressources du Fonds monétaire international ainsi que de la Banque et de ses filiales. Nous avons aussi réorganisé les programmes de développement des Nations Unies et augmenté leur budget. Nous avons créé des banques

régionales de développement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été créée. Maintenant devrait venir l'ère des décisions exprimant la volonté politique de tirer de ces initiatives et de ces institutions un rendement optimal.

63. Il y a à peine un an, l'Assemblée générale créait la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, par l'intermédiaire de laquelle on espérait réorganiser la structure du commerce international de façon à faire face aux besoins des pays en voie de développement. Depuis cette époque, la Conférence a franchi sa difficile phase d'organisation. La façon dont elle s'est déroulée, je regrette de le dire, ne nous a guère réconfortés. Si la Conférence a fait quelques progrès, ceux-ci n'ont été ni facilement accomplis ni généreusement concédés. De fait, nous craignons que la Conférence ne devienne, non pas un organe d'association et de coopération entre les nations, mais une arène où elles s'affrontent sur le plan économique. Or, les pays en voie de développement placent en elle de grands espoirs. Il serait donc tragique de la voir réduite à l'impuissance uniquement parce que nos partenaires commerciaux, les pays industrialisés, ne veulent pas se rendre compte que cette conférence ne peut s'occuper seulement des droits et obligations juridiques sur lesquels ces pays insistent obstinément mais doit plutôt se préoccuper de l'application de la justice et de l'équité. La Conférence cherche en effet à corriger les modes d'échanges et de commerce qui ont été imposés aux pays moins développés au cours de siècles de domination étrangère.

64. Tandis que nous nous préoccupons des questions pratiques et idéologiques qui ont conduit ou pourraient conduire à la guerre, nous ne devons pas oublier que les plus dangereux affrontements de l'avenir résulteront de la division irréparable du monde en nations riches allant s'enrichissant et nations pauvres allant s'appauvrissant. Nous serons incapables d'éviter cette calamité à moins que les pays développés n'acceptent de modifier rapidement et délibérément leurs objectifs et leurs méthodes économiques de façon à favoriser les besoins et les aspirations des pays du monde moins développés. Ce n'est pas là exprimer des opinions pessimistes ou extrémistes mais la simple réalité.

65. La création de banques régionales de développement en Amérique latine, en Afrique et aujourd'hui en Asie est l'un des meilleurs exemples de coopération internationale dans le domaine du développement économique. L'idée d'une Banque asiatique de développement vit le jour en décembre 1963 à Manille à la première Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie. Son projet de charte sera étudié lors de la deuxième Conférence ministérielle qui se tiendra aussi à Manille avant la fin de l'année. Nous espérons que cette conférence sera aussitôt suivie d'une conférence de plénipotentiaires, après quoi la charte sera ouverte à la signature. L'accueil fait à ce projet dans les pays industrialisés situés en dehors d'Asie est donc particulièrement encourageant. Il ne fait aucun doute que la Banque asiatique de développement jouera un rôle majeur, si ce n'est décisif, dans le développement économique des pays d'Asie. L'offre de mon gouvernement d'installer le siège de la Banque à Manille témoigne de notre confiance et de notre foi

dans le rôle vital et historique qu'elle est appelée à jouer. A cette occasion, je suis heureux de pouvoir confirmer officiellement cette invitation.

66. J'ai traité de nombreuses questions qui sont inscrites en priorité à l'ordre du jour de la présente session. Plusieurs de ces questions concernent l'Asie et nous préoccupent tout particulièrement. Au cours des dernières années, mon gouvernement a tenté de contribuer au règlement pacifique des divers différends de la région. Parallèlement, des initiatives nouvelles, ouvrant des perspectives de collaboration plus poussées sur le plan du commerce et du développement industriel dans la zone d'action de l'ECAFE émanait de Manille, capitale de mon pays. Cela me permet, Monsieur le Président, de vous assurer et d'assurer cette Assemblée de la totale et loyale coopération des Philippines à la préparation et à l'exécution d'un vaste et efficace programme des Nations Unies pour l'amélioration de la condition humaine et pour la défense de la paix.

67. La visite historique que, dans trois jours, Sa Sainteté le pape Paul VI fera à l'Organisation des Nations Unies donnera à la préparation et à l'exécution de ce programme de paix et de bien-être une impulsion sans pareille. La présence parmi nous de ce grand apôtre de la paix, gardien respecté et révéré des plus durables valeurs spirituelles de l'humanité, nous inspirera à tous le désir de travailler avec plus d'ardeur en faveur de l'harmonie et de la compréhension mondiales. Conscients de la vraie signification du mandat spirituel de Sa Sainteté, prenons la résolution d'accepter avec dignité et humilité la difficile tâche que nous proposera son message.

68. M. HAEKKERUP (Danemark) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de vous présenter les cordiales félicitations du Gouvernement danois et de sa délégation à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de cette assemblée. J'ai le bonheur de constater depuis de longues années l'homme d'Etat expérimenté et habile que vous êtes, et j'ai toujours apprécié l'esprit de coopération et de compréhension dont vous avez fait preuve dans tous les domaines où nous avons collaboré. Vos grandes qualités sont connues de tous et nous sommes fiers de voir le continent qui est le mien représenté à la présidence de cette assemblée par une personnalité aussi éminente que vous. Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que, sous votre sage direction, cette assemblée générale progressera sûrement vers la solution des nombreux problèmes auxquels doit faire face notre Organisation.

69. Au seuil de cette vingtième session de l'Assemblée générale, nous sortons à peine d'une grave crise qu'il nous a été possible de surmonter grâce, pour le moins, à l'attitude conciliante des Etats-Unis. Cependant, pour aussi sérieuse qu'ait été cette crise, elle nous a renseignés sur un point important: elle a fait apparaître clairement que, en raison de conceptions idéalistes quant à ce que devrait être cette organisation mondiale, nous lui avions confié des tâches trop lourdes pour elle et qui débordaient le domaine de ce qui est politiquement réalisable dans l'imperfection présente de notre communauté mondiale. Notre organisation a véritablement retrouvé le sens de la réalité

politique; instruits par l'expérience, il nous importe maintenant de progresser prudemment et de concentrer nos efforts communs pour lui insuffler une nouvelle vigueur. Parallèlement à la création d'un climat politique sain, nous devons développer notre organisation de façon qu'elle puisse être capable d'accomplir ce que ses créateurs avaient à l'esprit lorsque, il y a 20 ans, ils fondèrent les Nations Unies: maintenir la paix et la sécurité internationales et créer de meilleures conditions économiques et sociales pour toutes les nations et tous les peuples.

70. Pour le Danemark — et je pense qu'il en va de même des autres petites nations — la fonction première des Nations Unies est le maintien de la paix. Aussi pensons-nous que la tâche essentielle de cette vingtième session est l'étude de tous les problèmes complexes que pose l'exercice de cette fonction. Le Danemark a accueilli avec satisfaction les initiatives déjà prises dans ce sens par divers membres. Pour permettre à notre organisation de se remettre des effets de la récente crise, il est aussi urgent que nécessaire de résoudre le problème financier qui se pose avec acuité. Plusieurs pays ont déjà contribué à sa solution. Nous pensons qu'il convient à tous les Membres de l'Organisation de manifester clairement leur désir de donner à notre organisation, aujourd'hui âgée de 20 ans, un nouveau départ en la faisant bénéficier de contributions similaires, selon leurs moyens et au mieux de leurs possibilités.

71. Une des grandes faiblesses des Nations Unies est que, au cours de ses vingt premières années d'existence, elle n'a pas encore réussi à grouper l'ensemble des nations. La gravité de la situation actuelle en Asie oblige à rappeler la position constante et bien connue du gouvernement danois qui considère que la Chine, l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, ne peut être représentée que par le gouvernement qui exerce effectivement le pouvoir en territoire chinois. Comment les Nations Unies pourraient-elles espérer contribuer efficacement à la solution du problème vietnamien aussi longtemps que Pékin ne siégera pas ici? Et comment les Nations Unies pourraient-elles être l'organe le plus capable de réaliser le désarmement, domaine dans lequel les puissances nucléaires ont une responsabilité spéciale et doivent jouer un rôle majeur, si l'une de ces puissances nucléaires n'est pas représentée ici?

72. Pour rendre possible nos travaux sur nos grands problèmes communs — le maintien de la paix et la création de meilleures conditions économiques et sociales pour toutes les nations du monde — notre tâche immédiate doit être de trouver des solutions rapides et pacifiques applicables aux points les plus troublés du monde. Nous considérons le cessez-le-feu au Cachemire comme un résultat important, mais le cessez-le-feu en lui-même ne résoud pas le problème. Les Nations Unies ont fait pression collective sur les parties adverses, mais il leur faut maintenant se montrer dignes de leur responsabilité et contribuer à l'élaboration d'une solution politique durable.

73. Les tragiques événements du Viet-Nam se traduisent par la mort et les souffrances de millions d'êtres humains. Ils constituent aussi un obstacle à la création d'un climat propice aux progrès de nos autres grandes tâches. Le Gouvernement danois est

convaincu qu'une solution ne saurait être trouvée par des moyens militaires. Elle ne saurait être trouvée non plus par le retrait unilatéral des Etats-Unis, qui risquerait simplement de placer le Viet-Nam et l'Asie du sud-est tout entière sous la domination politique et militaire d'une autre grande puissance. Une solution durable et satisfaisante pour la population locale ne peut être que le fruit d'une négociation sans conditions préalables et fondé sur les accords de Genève de 1954^{3/}. Il est essentiel que toutes les parties intéressées — y compris le Vietcong — participent à ces négociations. Bien que les problèmes politiques qui sont à l'origine de la guerre au Viet-Nam et du conflit indo-pakistanaise soient différents en bien des points essentiels, je pense que le règlement en deux temps envisagé dans le cas du conflit opposant Inde et Pakistan — d'abord cessez-le-feu puis négociations — pourrait, le moment venu, servir de modèle au Viet-Nam.

74. Les Nations Unies sont directement engagées dans l'affaire de Chypre. Les forces de l'ONU sont depuis longtemps sur place. A cette session, nous devrions aider les parties en présence à réaliser un accord négocié des questions politiques en cause. Grâce à la présence des Nations Unies, des effusions de sang ont pu être évitées et il importe qu'à cette session nous prenions soin de ne prendre aucune mesure qui puisse aggraver la situation. La base de nos délibérations doit être la résolution du Conseil de sécurité 186 (1964) du 4 mars 1964. Si l'on pense que les traités entre les parties sont périmés, il leur appartient de les modifier. Pour nous tous, il serait très dangereux d'encourager une abrogation unilatérale de ces traités. Il serait sage, à mon avis, que nous nous efforçons lors de la présente session d'ouvrir la voie à une solution négociée qui permettrait la coexistence pacifique des deux populations vivant à Chypre.

75. D'une manière générale, le processus de décolonisation dont nous avons été témoins doit être considéré comme un succès d'une importance extrême pour les peuples du monde. Chaque année, nous avons pu ainsi accueillir de nouveaux membres au sein de notre Organisation. Tandis que nous nous réjouissions de leur accession à l'indépendance, nous suivions avec une croissante inquiétude la tragique tournure des événements au sud du continent africain. Les Nations Unies ne peuvent permettre que se poursuivent de tels événements contraires aux idéaux fondamentaux de notre Organisation; ils se traduisent par la souffrance et l'oppression de nos semblables. S'ils se poursuivaient, ils compromettraient directement l'existence future de notre communauté mondiale dans son ensemble.

76. Aussi la recherche de solutions aux problèmes de décolonisation qui subsistent en Afrique et à celui de l'apartheid doit-elle être l'une des grandes préoccupations de la présente session. Aujourd'hui comme hier, le Gouvernement danois estime qu'il faut exercer une pression croissante sur un gouvernement qui, plus obstiné et déraisonnable que jamais, semble ne tenir aucun compte de l'opinion mondiale. Cependant, nos réserves quant à la forme que pourrait prendre cette pression sont de deux ordres. Tout d'abord, selon la

Charte, il appartient seulement au Conseil de sécurité d'adopter des mesures de coercition. Toute résolution de ce genre adoptée par l'Assemblée est dépourvue de valeur juridique et pourrait être dangereuse pour l'ensemble de l'Organisation. Ensuite, toutes mesures légalement adoptées doivent être effectivement appliquées. Là encore, la solidarité des Etats-membres est en jeu. Comme je l'ai déjà dit, notre démarche doit être prudente et nous ne devons entreprendre que des tâches politiquement réalisables. Cela dit, je tiens à confirmer que, en conséquence logique de la politique danoise au Comité des Vingt-Quatre, le gouvernement du Danemark soutiendra fermement toutes mesures légalement adoptées et que le peuple danois est prêt à consentir les sacrifices qui s'imposeront pour résoudre ces problèmes.

77. J'ai évoqué quelques problèmes particuliers qui s'opposent actuellement à la création d'une atmosphère pacifique sans laquelle nous ne pourrions atteindre nos objectifs de plus grande envergure. Cependant, à cette session, nous devons aussi poursuivre notre travail sur des questions d'ordre plus général. Parmi ces dernières, je n'en mentionnerai que deux: le désarmement et la coopération économique, particulièrement en faveur des pays en voie de développement.

78. Dans le domaine du désarmement, c'est faire preuve de sens des réalités que d'admettre que les grandes puissances ont entre leurs mains la clé de tout progrès réel. À nous, petites nations, pour qui la sécurité collective est d'une importance fondamentale, il importe de souligner sans cesse l'urgence du problème. Si un désarmement complet et général apparaît aujourd'hui comme un but lointain, nous devons néanmoins insister pour que soient prises les mesures collatérales plus limitées. A cet égard, nous considérons que la dernière session du Comité des dix-huit nations à Genève fut utile; nous pensons aussi qu'il est à la fois nécessaire et possible d'atteindre des résultats limités dans quelques-uns des domaines sur lesquels les discussions de Genève ont porté tout particulièrement.

79. Nous avons maintenant devant nous deux propositions, l'une émanant des Etats-Unis^{4/} et l'autre de l'URSS (A/5976) pour un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. A cette session, nous devrions fortement insister pour que le Comité des Dix-Huit parvienne à un accord tenant compte de ces deux intéressantes propositions. En attendant, il devrait être possible, à titre préliminaire, de se mettre d'accord sur des mesures plus limitées telles que le moratoire sur la prolifération proposé par la délégation italienne à Genève^{5/}. A nos yeux, la proposition italienne présente de nombreux avantages et nous l'appuyons, ne serait-ce que parce que tout pas en avant, si petit soit-il, contribuera à créer une atmosphère politique qui rendra d'autres progrès possibles. Il n'en reste pas moins qu'on pourrait accuser la proposition italienne d'un certain manque d'équilibre, en ce sens qu'elle propose d'importantes obligations pour les puissances non nucléaires sans

^{4/} Voir Actes officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/227, annexe I, chap. A.

^{5/} Voir Actes officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/227, annexe I, chap. D.

exiger pour autant des puissances nucléaires des engagements correspondants. Nous sommes d'avis qu'il faut rechercher une formule mieux équilibrée. Nous imaginons volontiers que nous pourrions y parvenir en incorporant à la proposition italienne certaines des idées contenues dans la proposition de la République arabe unie relative à un moratoire sur les essais souterrains. De cette façon, les mêmes dispositions s'appliqueraient aux puissances nucléaires et non nucléaires pendant des périodes de temps identiques. Nous sommes pleinement conscients du danger résultant de l'impossibilité de mettre en place un système complet de vérification. Mais nous sommes certains que ces dangers n'ont rien de comparable à ceux qui nous menacent si aucun progrès n'est réalisé dans ce domaine.

80. La Commission du désarmement a adopté une résolution recommandant la réunion d'une conférence mondiale du désarmement^{6/}. Le Danemark a voté en faveur de cette résolution. Je tiens cependant à insister sur trois points que je considère essentiels au succès d'une telle conférence. Tout d'abord, elle doit être bien préparée. Ensuite, les grandes lignes des travaux doivent être fixées par un groupe restreint dont l'importance numérique ne devrait pas, à mon avis, dépasser celle de l'actuel Comité des Dix-Huit. Enfin, il convient de retenir le principe auquel a souscrit le ministre soviétique des affaires étrangères, le 24 septembre (1335ème réunion) et selon lequel les mesures de désarmement doivent être appliquées de façon à n'offrir d'avantages militaires à aucune des parties.

81. J'aimerais aussi dire quelques mots de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notre plus récente création à laquelle mon gouvernement s'intéresse très vivement.

82. Cette conférence fut peut-être le seul résultat d'importance de la dix-neuvième session, qui, hors cela, ne fut guère constructive. Nous ne pouvons, en toute équité, en attendre de grands résultats concrets au terme d'une seule année. Le principal est que ce nouvel organe existe et fonctionne. Le Conseil du commerce et de développement a établi son programme de travail. Il est tout naturel que les productions primaires aient d'abord retenu son attention.

83. Les pays industriels doivent progresser dans la voie de la suppression des restrictions commerciales appliquées aux importations en provenance des pays en voie de développement. Nous avons enregistré l'année dernière des efforts en vue de réduire les droits de douane sur les produits tropicaux dans plusieurs pays. Mon gouvernement, notamment, a soumis des propositions à cet égard. La question des préférences n'est toujours pas réglée et nous regrettons que les plus récentes délibérations à ce sujet n'aient abouti à aucune conclusion. Mon gouvernement estime qu'il convient d'examiner d'urgence un accord préférentiel général pour les produits manufacturés en faveur de tous les pays en voie de développement, cet accord étant complété par des mesures propres à favoriser la production et l'exportation.

84. La tâche du Centre de développement industriel s'apparente étroitement aux activités dont il vient d'être question. Des méthodes modernes et rationnelles de production et de commercialisation doivent être appliquées aussitôt que possible aux industries des pays en voie de développement. Pour accomplir cette tâche, deux choses sont nécessaires: des études techniques détaillées et une vaste expérience pratique. Dans ce domaine de l'industrialisation, les activités des Nations Unies doivent cependant s'inscrire dans le cadre de son Programme de développement et se faire en liaison avec les activités correspondantes des institutions financières internationales. Sur un plan général, mon gouvernement estime que, dans l'intérêt de l'efficacité, il est urgent de coordonner de façon constante les diverses activités économiques du système des Nations Unies. La Charte précise que l'une des principales fonctions du Conseil économique et social est précisément la coordination des activités des Nations Unies dans les domaines économique et social. Nous devons faire en sorte que le Conseil reçoive l'aide nécessaire pour s'acquitter de cette fonction. L'augmentation du nombre de ses membres est un premier pas dans la direction qui s'impose. Nous devons rationaliser les fonctions du Conseil économique et social, l'un des principaux organismes des Nations Unies, de façon qu'il puisse efficacement continuer à assurer la coordination des programmes internationaux d'aide des Nations Unies pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement.

85. La tâche requiert une plus grande concentration des efforts. Il devrait donc nous être possible de réduire le temps et le travail consacrés aux propos de procédure et autres sujets annexes et de faire converger nos efforts sur ce qui est réellement important, à savoir favoriser le développement social et économique dans le monde entier.

86. Permettez-moi de terminer par quelques observations d'ordre général: une des fonctions premières des Nations Unies est de réduire la tension dans le monde et de préparer la voie à une paix, à une confiance et une stabilité durables. Nous savons que, en ce qui concerne les relations entre grandes puissances, les Nations Unies n'ont guère de pouvoir. Du moins avons-nous quelque influence lorsqu'il s'agit de conflits locaux; en les apaisant ou en les résolvant, nous pouvons empêcher la tension mondiale de s'aggraver. Dans les cas de ce genre, l'Organisation des Nations Unies peut utiliser l'opinion publique pour amener les adversaires à régler leurs différends. Malheureusement, il faut bien l'avouer, ce mode d'action s'est bien souvent avéré d'un poids insuffisant. Nous pouvons aussi mettre à la disposition des parties en présence l'appareil des Nations Unies pour le maintien de la paix.

87. J'ai la conviction que, aux yeux de beaucoup, notre but primordial doit être de renforcer cet appareil de maintien de la paix. Notre tâche devrait être de faire en sorte que les Nations Unies soient à même d'arrêter immédiatement un conflit et d'éviter qu'il ne dégénère en guerre ouverte. Nous avons cependant tous compris, je pense, que nous ne pouvons renforcer les Nations Unies qu'en tenant compte des réalités politiques. C'est seulement à cette condition que nous pourrons obtenir ce soutien général néces-

^{6/} ibid., document DC/224.

saire au succès de l'entreprise. En outre, nos tentatives d'amélioration de l'appareil actuel ne doivent pas nous faire oublier que, en éteignant un foyer violent et en montant des opérations de maintien de la paix coûteuses et souvent de longue durée, qui ne font que "geler" la situation, nous avons parfois laissé sombrer dans l'oubli les problèmes politiques qui avaient provoqué le conflit. Il est certes difficile d'énoncer des règles qui soient applicables à toutes les situations, mais il me semble qu'il y a en la matière un grand problème commun: le peuple ou les peuples directement intéressés ont-ils eu la possibilité de prendre leurs propres décisions sans intervention extérieure? Je ne pense pas qu'il soit nécessaire au sein de cette assemblée d'expliquer l'importance primordiale du principe de l'autodétermination; vous conviendrez tous avec moi, j'en suis sûr, que, lorsqu'on passe en revue les conflits et tensions du monde actuel, on s'aperçoit souvent que le peuple ou les peuples en cause n'ont pu, pour une raison quelconque, exercer leur droit à l'autodétermination. Il va sans dire néanmoins que chaque cas doit être traité séparément et selon les conditions propres à chacun. Un aspect important de l'activité des Nations Unies en faveur du maintien de la paix devrait donc être la médiation en vue de la conciliation. Dans cet ordre d'idée, je pense que la proposition britannique d'une étude du rôle des Nations Unies dans le règlement politique des différends est particulièrement intéressante et opportune.

88. Je sais combien la route vers un monde meilleur est longue et étroite. Je me rends compte également que les petites nations doivent faire preuve de beaucoup de doigté quand elles tentent d'imposer quelque chose aux autres et, en particulier, aux grandes puissances. Nous n'avons ni leurs problèmes, ni leurs responsabilités internes et externes. Mais, en dépit du fait que la communauté mondiale d'aujourd'hui est dominée par une politique de puissance, les petites nations ne devraient pas abandonner l'espoir de faire respecter d'autres principes sur lesquels est fondé leur propre régime. Nous devons toujours nous souvenir que la Charte a un double but: l'un que l'on pourrait dire statique — maintenir la paix, ce qui, seul, équivaudrait au maintien du statu quo; l'autre dynamique — améliorer la condition humaine dans l'ordre et la paix, extirpant par là même les racines de la souffrance humaine, à savoir la guerre, la destruction et la pauvreté.

89. M. HUOT SAMBATH (Cambodge): La délégation du Royaume du Cambodge se trouve aujourd'hui placée devant un choix. Elle peut, en effet, faire chorus avec les délégations qui expriment une approbation plus ou moins complète du fonctionnement des Nations Unies et se félicitent de leur rôle dans les affaires internationales. Elle peut aussi exprimer franchement et sans détours les points de vue du Cambodge non aligné sur les insuffisances et les erreurs de notre Organisation.

90. En ce qui nous concerne, nous pensions que l'autocritique, si elle est constructive, est toujours préférable à l'autosatisfaction. Il nous paraît extrêmement dangereux de pratiquer la politique de l'autruche et de refuser de regarder en face la réalité, si déplaisante soit-elle.

91. Cette réalité est désormais trop grave pour nous et une grande partie des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour qu'il soit possible encore longtemps de la refuser ou de la travestir. Il nous faut constater avec tristesse que les Nations Unies ne répondent plus à l'immense espoir que nous avions placé en elles. Il nous faut admettre que notre confiance en leur efficacité pour aider à la solution des problèmes les plus graves s'est sérieusement effritée au cours des deux dernières années.

92. Depuis plusieurs années, à chaque session de l'Assemblée générale, la délégation du Cambodge pose la question de la restitution à la République populaire de Chine de tous ses droits à l'Organisation des Nations Unies. Le caractère absurde de la présence de la délégation de Taiwan, censée représenter le peuple chinois, n'est plus à démontrer car il n'est pas un pays au monde qui n'en soit désormais intimement convaincu. Pourtant, jusqu'à ce jour, les Etats-Unis refusent et font refuser par les pays qu'ils contrôlent ou par leurs alliés la reconnaissance de la réalité chinoise.

93. Or, il est prouvé qu'aucun des grands problèmes mondiaux ne pourra être résolu sans la participation de la Chine, ou en dehors de la Chine. Il n'est plus une conférence internationale, sur quelque sujet que ce soit, où cette évidence n'apparaisse de façon particulièrement criante.

94. Au cours des dernières années notre chef d'Etat, le prince Norodom Sihanouk, a bien souvent attiré l'attention de l'opinion internationale sur les dangers que l'ostracisme injustifié qui frappe la Chine fait courir à notre Organisation. Le premier principe devant assurer l'avenir des Nations Unies était en effet celui de l'universalité. Comment peut-on encore parler aujourd'hui d'universalité alors que 700 millions de Chinois, auxquels s'ajoutent les dizaines de millions d'Allemands, de Coréens, de Vietnamiens ne peuvent faire entendre leur voix?

95. Nous savons que directement ou par pays interposés les Etats-Unis clament que la Chine est une puissance agressive qui menace la paix mondiale. Mais nous serions heureux de voir ces accusations étayées par des faits précis. Les armées américaines s'imposent actuellement en tous points du monde, au Viet-Nam, en Corée du Sud, en Thaïlande, au Japon, en Amérique latine, etc. Existe-t-il des bases militaires chinoises sur le continent américain? Existe-t-il même un seul soldat chinois en dehors du territoire de la Chine? Qui menace réellement l'indépendance d'autres pays et la paix mondiale?

96. La Chine n'est pas, et n'a jamais été au cours de sa longue histoire, une puissance conquérante. Son seul désir est de vivre en paix et de continuer à construire son pays comme elle l'entend; mais il est parfaitement légitime qu'elle demande à être reconnue comme un pays à part entière sur le plan international et qu'elle s'oppose aux menaces précises à sa souveraineté. Le Cambodge, comme tous les pays libres, a toujours adopté une attitude semblable.

97. La délégation cambodgienne tient à souligner de nouveau que les Nations Unies ont plus besoin de la Chine que la Chine n'a besoin des Nations Unies pour survivre. Si cette année encore la Chine ne peut

recouvrer son siège au sein de notre Organisation, il nous semble alors assuré que l'ONU s'enfoncera un peu plus dans l'indifférence qui lui témoignent déjà bon nombre de peuples afro-asiatiques.

98. Un autre sujet d'inquiétude est l'impuissance des Nations Unies à rétablir la paix partout où elle a disparu. En ce moment même, notre Sud-Est asiatique subit une guerre qu'il n'a pas voulu. Au Viet-Nam, les raids de bombardiers américains se succèdent, les populations civiles sont systématiquement massacrées et les observateurs occidentaux eux-mêmes reconnaissent que le peuple vietnamien est victime d'une entreprise d'extermination.

99. Certes, les Nations Unies n'ont pas la possibilité d'intervenir en médiateur dans l'affaire vietnamienne qui avait été réglée par les Accords de Genève de 1954. A cet égard, nous voyons d'ailleurs combien l'exclusion de la Chine et des deux Viet-Nam enlève à notre organisation toute possibilité de jouer un rôle quelque peu positif dans cette question. Néanmoins, nous comprenons mal la passivité de l'ONU en face d'une agression ouverte contre un pays indépendant, même s'il n'est pas Membre de l'Organisation des Nations Unies.

100. Depuis des mois, l'aviation américaine bombarde quotidiennement la République démocratique du Viet-Nam, s'attaquant indistinctement aux objectifs civils et militaires, créant une situation de guerre de fait. S'agit-il ou non d'une violation de la Charte des Nations Unies? Aujourd'hui, les forces américaines débarquées au Viet-Nam du Sud combattent les forces populaires de ce pays pour maintenir en place un gouvernement qui a perdu tout crédit et tout soutien. Les Nations Unies reconnaissent-elles le droit à une puissance, quelle qu'elle soit, d'imposer à un peuple un pouvoir tyrannique dont il veut se libérer? Au-delà de l'affaire vietnamienne, c'est le principe de l'indépendance nationale des petits pays qui est en cause.

101. Si les Nations Unies demeurent indifférentes devant l'intervention militaire américaine au Viet-Nam, il est certain que d'autres grandes puissances puiseront là une justification à des entreprises identiques à l'encontre d'autres pays. Il y a, dans cette évolution, un abandon de tous les fondements du droit international et des principes sur lesquels s'est bâtie notre Organisation.

102. Le Cambodge, pour sa part, est directement menacé par cette politique de force brutale qui croit se justifier par les mensonges les plus grossiers. Depuis de longs mois, les forces terrestres et aériennes américano-sud-vietnamiennes violent quotidiennement nos frontières et ouvrent le feu sur nos paisibles villages. Parallèlement, les Thaïlandais multiplient leurs raids en territoire khmer. Et nous assistons à une campagne visant à persuader l'opinion internationale qu'une division de la République démocratique du Viet-Nam est installée au cœur de l'une de nos provinces. Il y a d'ailleurs peut-être mieux, dans l'absurde, quand le Ministre des affaires étrangères de Thaïlande accuse le Cambodge d'entraîner 27 000 guérilleros chinois!

103. La délégation cambodgienne tient à attirer l'attention de l'Assemblée sur ces accusations, qui préparent l'opinion à un bombardement de notre pays

par l'aviation américaine; cette menace de bombardement est d'ailleurs de plus en plus ouvertement proclamée par les dirigeants de Bangkok et de Saïgon.

104. Or, je tiens à rappeler que la Commission internationale de surveillance et de contrôle, les attachés militaires étrangers — y compris les occidentaux — les journalistes même, ont pu circuler librement dans les régions où serait implantée cette prétendue division nord-vietnamienne. Ces observateurs ont pu constater l'absurdité des accusations américaines, thaïlandaises et sud-vietnamiennes. Mais il s'avère que les Etats-Unis et leurs complices sont déterminés à maintenir ce faux prétexte pour se lancer dans une agression de grande envergure contre le Cambodge.

105. Dans cette éventualité nous savons, hélas, que les Nations Unies seront totalement impuissantes à préserver notre paix et notre indépendance. Nous sommes certains que le proverbe "la raison du plus fort est toujours la meilleure" est bien d'actualité et que le Cambodge ne devra compter que sur lui-même, et sur l'appui de très rares pays, pour avertir, solennellement, les grandes puissances que le peuple khmer défendra sa liberté, quelles qu'en soient les conséquences pour la paix mondiale, par tous les moyens dont il dispose et qui pourront lui être apportés. Nos agresseurs en porteront devant l'histoire la pleine responsabilité.

106. Pour en revenir à l'affaire vietnamienne, je voudrais signaler le caractère inadmissible de l'argumentation avancée par les Etats-Unis pour expliquer leur agression. Les dirigeants américains ne craignent pas d'affirmer que le Viet-Nam est attaqué par les Vietnamiens et que lesdits Vietnamiens doivent négocier leur indépendance avec les Etats-Unis. Ils clament, d'autre part, que leur corps expéditionnaire est au Sud-Viet-Nam pour protéger le peuple sud-vietnamien, qui, pour sa part, est unanime, en dehors de quelques généraux, à demander le départ des forces américaines, qui ne lui ont apporté que deuils et que ruines.

107. Aussi la délégation cambodgienne espère-t-elle qu'il se trouvera à l'Assemblée des puissances ou des pays pour faire figurer à l'ordre du jour la question de l'intervention américaine en Asie du Sud-Est et du droit des peuples indochinois à régler leurs problèmes sans ingérence de quelque puissance ou de quelque organisation que ce soit.

108. Je voudrais maintenant évoquer l'un des problèmes que l'Assemblée n'a jamais cru devoir aborder en profondeur, bien qu'il soit l'un des plus importants de ce temps. Il s'agit du racisme et de ses manifestations, qui deviennent chaque année plus violentes et plus dangereuses pour l'avenir de l'humanité.

109. La guerre froide entre les deux blocs idéologiques semble en voie de liquidation et la frontière entre pays capitalistes et pays communistes n'est plus le rideau de fer de jadis. Mais nous voyons avec angoisse s'affirmer une opposition grandissante entre puissances blanches surdéveloppées et pays "de couleur" qui émergent du sous-développement. Cette ségrégation, dont nous ne voulions pas, aura, si l'on n'y prend garde, des conséquences tragiques.

110. Il n'est pas douteux, par exemple — et la lecture quotidienne de la presse américaine suffit pour s'en convaincre — que la vie des Asiatiques que nous sommes est bien loin d'avoir pour l'Occident la même importance que la vie des citoyens de race blanche, surtout s'ils sont Américains. Sans crainte d'être contredits nous pouvons affirmer que jamais l'aviation américaine ne se permettrait d'exterminer par les bombes, le napalm et les produits chimiques — et cela sans déclaration de guerre — un peuple occidental, ainsi qu'elle le fait actuellement en Indochine. Il est évident que tout pays livrant une guerre sans merci à un peuple de race blanche serait immédiatement cloué au pilori devant l'opinion internationale, et en cette assemblée même, puis mis en demeure, sous réserves de sanctions, de renoncer à son agression.

111. Je demande également aux représentants d'imaginer une nation d'Asie ou d'Afrique réservant à la minorité blanche le traitement que les Etats-Unis appliquent à leurs 20 millions de noirs. Il est certain que l'Occident ne le tolérerait pas, comme il est certain que les récents événements de Los Angeles transposés dans un pays "de couleur" auraient amené immédiatement l'intervention des Marines.

112. Ce racisme est la honte d'un pays ou d'une société. Exprimant le sentiment du peuple khmer sur cette question, notre chef d'Etat, le prince Norodom Sihanouk, demandait, il y a quelques mois, si les Etats-Unis pouvaient conserver le privilège d'abriter le siège des Nations Unies. En effet, est-il conforme à la dignité des peuples afro-asiatiques d'envoyer leurs représentants siéger en un pays qui, à l'égard de ses citoyens de race noire et à l'égard de tous les peuples "de couleur", adopte une attitude contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme?

113. En ce qui nous concerne, nous souhaitons que le Siège de l'Organisation se transporte en un pays qui ne pratiquerait aucune discrimination raciale ou politique, en Suisse par exemple.

114. Qu'il me soit permis enfin de préciser clairement la position du Cambodge à l'endroit des Nations Unies. Nous sommes profondément déçus que l'Organisation, qui était "notre seul recours et notre seul réconfort", soit devenue un instrument entre les mains de quelques grandes puissances et s'avère impuissante à donner aux petits pays comme le nôtre un minimum de sécurité. Nous ne pouvons que constater d'ailleurs que la Charte est maintenant un texte complètement oublié, que l'indépendance et la paix d'un pays ne résultent plus d'un droit sacré mais du bon vouloir de quelques grandes puissances.

115. Ceci dit, le Cambodge n'a pas l'intention de se retirer des Nations Unies car il conserve l'espoir que, finalement, la sagesse l'emportera en rendant tout son sens à l'Organisation. Mais nous sommes conscients de notre impuissance devant l'évolution actuelle. Aussi, après avoir défini notre point de vue, nous nous contenterons de siéger en cette assemblée, mais nous ne participerons pas aux travaux des commissions et nous n'accepterons pas les postes honorifiques qui pourraient nous être proposés.

116. Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de vous renouveler au nom de ma délégation toutes nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Votre haute personnalité et vos éminentes qualités d'homme d'Etat sont un garant de la bonne marche de nos travaux, et nous formulons les meilleurs voeux de succès pour l'accomplissement de votre haute mission.

117. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de la Thaïlande, qui désire exercer son droit de réponse.

118. M. PACHARIYANGKUN (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: C'est avec beaucoup d'hésitation et avec un profond regret que j'ai demandé à prendre la parole pour exercer mon droit de réponse. Ma délégation juge néanmoins essentiel d'apporter quelques éclaircissements sur les allusions à mon pays que vient de faire le représentant du Cambodge. Cette assemblée mondiale pourrait en effet être induite en erreur par des allégations et des accusations sans fondement portées contre mon pays.

119. Dans sa déclaration, le représentant du Cambodge a tenté, comme ses dirigeants et lui-même le font depuis des années, de faire croire au monde que le Cambodge a toujours été la pauvre et innocente victime d'une prétendue agression thaïlandaise. Les dirigeants cambodgiens et leurs représentants ont saisi toutes les occasions, se sont servis de tous les moyens et de toutes les tribunes pour mener une campagne systématique de calomnie et de dénigrement contre la Thaïlande, contre leurs voisins et, parfois, contre n'importe qui. Leurs thèmes peuvent varier, leur ton peut être différent, mais leurs buts restent les mêmes, à savoir dissimuler leurs propres intentions et activités malveillantes, en collusion avec les forces d'agression, dans l'espoir de troubler et de détruire la paix et la stabilité ainsi que de dominer les peuples de l'Asie du Sud-Est.

120. Pour décrire l'agression thaïlandaise, le Cambodge se plaint partout de violations de frontières, d'arrestations arbitraires ou de meurtres de ses ressortissants en territoire cambodgien. La vérité, telle que la démontre les faits, est tout autre. En fait, des hommes ont été à dessein envoyés du Cambodge en territoire thaï pour y pratiquer l'espionnage et terroriser les frontaliers thaïlandais. Des avions et des navires ont à plusieurs reprises franchi l'espace aérien ou les eaux territoriales de la Thaïlande à titre de provocation. Des émissions radiophoniques et des articles de presse émanant du Cambodge ont depuis longtemps servi de couverture aux voix des pays qui ont intérêt à fomenter la subversion dans toutes les nations de l'Asie. L'hostilité du Cambodge à l'égard de la Thaïlande ne connaît pas de limites. Il n'est donc nullement surprenant de la voir se déchaîner à nouveau dans cette enceinte. Sic cette attitude s'explique, elle ne peut en revanche qu'avoir les plus graves conséquences pour la paix et la sécurité non seulement de l'Asie, mais du monde tout entier.

La séance est levée à 13 heures.